

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2014

Séance du 28 janvier 2014

CG 14/2^{ème}/VI-04

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quèreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**PLATE-FORME GRAND SUD LOGISTIQUE
SUR LES COMMUNES DE
CAMPSAS, LABASTIDE-SAINT-PIERRE ET MONTBARTIER**

Cette session est l'occasion de vous présenter le bilan d'activités 2013 du Syndicat Mixte Grand Sud Logistique ainsi que les actions qui seront engagées en 2014.

I – STRUCTURE DU SYNDICAT MIXTE

Comme présenté dans le Budget du Syndicat Mixte, il a été procédé au recrutement d'un agent, en juin 2013. Cet agent, en liaison avec le Directeur du Syndicat Mixte, est en charge du suivi technique des dossiers et de l'accompagnement des entreprises.

II – ÉTUDES ET TRAVAUX

Au titre des actions engagées sur l'année 2013, il est à noter que les démarches nécessaires pour assurer une meilleure signalisation de l'accès à la Z.A.C depuis les grands axes routiers et autoroutes ont été engagées.

La mise en œuvre des mesures compensatoires sur l'environnement a débuté par la restauration de la ripisylve sur le ruisseau du Vergnet. Ces interventions ont été réalisées en collaboration avec le Service d'Assistance Technique aux exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) et la Direction de l'Environnement. De plus, un diagnostic des zones humides présentes sur la Z.A.C a été réalisé et des actions de sauvegarde et de restauration de ces espaces seront engagées dans les mois à venir.

En terme d'équipement et de viabilisation des parcelles, le Syndicat Mixte a procédé à la démolition des bâtiments présents.

En liaison avec le Syndicat Départemental d'Électricité de Tarn-et-Garonne (SDE82) et Gaz Réseau Distribution France (GRDF), il a été réalisé le déploiement d'un réseau de gaz naturel sur la première tranche de la Z.A.C et au fur et à mesure de la poursuite des travaux de viabilisation, ce réseau sera étendu.

La mise en exploitation de ce réseau est opérationnelle depuis cet hiver afin de couvrir les besoins de la société Intermarché.

Lors des opérations de diagnostic archéologique, il avait été identifié des vestiges de l'époque gauloise sur trois parcelles. Aussi, au cours de l'année 2013, le Syndicat Mixte a réalisé avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), une opération de fouilles archéologiques sur ces sites. Six hectares de foncier ont été ainsi fouillés pour un coût total de 484 438,90 € T.T.C.

III – FONCIER

La procédure d'expropriation d'une partie des parcelles de la première tranche d'aménagement de la Z.A.C s'est achevée par l'arrêté de la Cour d'appel de Toulouse en date du 1er juillet 2013. Le Syndicat Mixte a pu procéder à l'engagement du paiement du solde des indemnités dues aux anciens propriétaires.

Le Syndicat Mixte a établi un partenariat avec les « Jeunes Agriculteurs » afin d'assurer leur campagne de communication 2014. Les jeunes agriculteurs ont semé une parcelle de blé dont la récolte sera donnée à une association caritative. A ce jour, le Syndicat Mixte est propriétaire d'environ 300 ha sur l'ensemble des 450 ha de la ZAC.

Il a été noté que le Syndicat Mixte, par le biais de la SAFER-SOGAP, met à disposition des agriculteurs les parcelles acquises dans le cadre de la Z.A.C et qui sont non-aménagées et non-viabilisées.

Pour 2014, ce sont plus de 100Ha qui sont ainsi mis en culture sur des parcelles de la Z.A.C.

IV – COMMERCIALISATION

Le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique, avec l'Agence de Développement Économique de Tarn-et-Garonne (ADE82), a participé à deux salons dédiés à l'immobilier d'entreprises et à la filière logistique. Lors de ces deux événements, la Z.A.C Grand Sud Logistique a pu être présentée à différents prospects pour étudier une implantation.

La présence sur ces salons assure une visibilité de la Z.A.C auprès des investisseurs, des promoteurs, des commercialisateurs et des utilisateurs finaux de la filière logistique.

Sur l'année 2013, le Syndicat Mixte a procédé à la vente de 15Ha au Groupement des Mousquetaires-Intermarché. Cette vente porte l'emprise foncière de cette entreprise à 40Ha. Les parcelles acquises devraient permettre le développement de nouvelles activités dans le courant de l'année 2014 qui généreront **à terme 250 emplois supplémentaires**.

Le Syndicat Mixte a également signé deux promesses de vente :

- avec un **promoteur-investisseur, PRD** (Percier Réalisation Développement) sur une parcelle de 7 Ha, avec la réalisation prévue, d'un bâtiment de 30 000m² à vocation logistique. Le permis de construire, déposé en juillet 2013, est actuellement en cours d'instruction.

- avec un **groupement d'entreprises locales** sur un ensemble foncier de 19 Ha composé de deux phases. Les travaux de viabilisation de la 1^{ère} phase (10 Ha) débuteront en février 2014. Ces parcelles, comme indiqué dans le dossier de réalisation de Z.A.C, sont dédiées aux activités connexes à la logistique et aux entreprises locales à la recherche de solutions foncières pour développer leurs activités.

V – EXERCICE 2014

Sur l'exercice 2014, le Syndicat Mixte va poursuivre ses démarches et ses actions sur un rythme similaire à celui de l'année 2013.

Un projet de Budget Primitif du Syndicat Mixte sera présenté, pour validation, lors de notre prochaine session.

Dès à présent, je vous propose, dans la continuité des exercices précédents, d'inscrire un crédit de 272 000€ à notre budget pour la participation du Conseil Général au sein du Syndicat Mixte.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan d'activités 2013 du Syndicat Mixte Grand Sud Logistique ;
- Ratifie l'inscription d'une somme de 272 000 € de crédits de paiements sur l'article 65617 sous fonction 91 correspondant à la participation du Conseil Général au fonctionnement du Syndicat Mixte Grand Sud Logistique.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,